

TARIFS TRANSACTIONS IMMOBILIERES et ADMINISTRATIONS DE BIENS

Applicable à compter du 01/04/2022

HONORAIRES DE LOCATION

→ A USAGE D'HABITATION

Honoraires « Locataire » : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = 8€/m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3€/m² TTC

Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges

Honoraires « Propriétaire » : Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail = 8€/m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée = 3€/m² TTC

Le montant total de ces honoraires est plafonné à un mois de loyer hors charges

→ A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

10% HT soit 12% TTC du montant du loyer annuel sur la première année

HONORAIRES TRANSACTION

PRIX MAXIMUMS PRATIQUÉS EN POURCENTAGE T.T.C A LA CHARGE DU VENDEUR*

*Sauf stipulations contraires prévues au mandat

MOINS	DE	50 000	10 %
50 001	A	100 000	9 %
100 001	A	150 000	8 %
150 001	A	200 000	7 %
200 001	A	300 000	6 %
300 001	A	400 000	5 %
400 001	A	PLUS	4 %

Estimation du bien : 120,00 Euros HT

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

GESTION : 6,5% HT soit 7,8% TTC du montant des encaissements

- Vacation horaire : 60 € H.T
- Relance du locataire en lettre simple : 4 € H.T (charge bailleur)
- Relance du locataire en lettre recommandée avec AR : 10 € H.T (charge bailleur)
- Constitution / gestion /suivi du dossier contentieux ou travaux : vacation horaire (charge bailleur)
- Etablissement des diagnostics obligatoires pour la location : 30 € H.T (charge bailleur)
- Honoraires sur travaux (travaux supérieurs à 1 500 € HT) : 3 % HT sur travaux HT (charge bailleur)
- Modification du bail, rédaction d'avenant : 100 € H.T (charge demandeur)
- Frais de résiliation : 100 € H.T (charge bailleur)

OPTION : *Garantie des loyers impayés = 2,5% TTC du montant des encaissements

*Assurance PNO (propriétaire non occupant) = 63€/an (tarif 20202)

Un Contrat type de Gestion, détaillant toutes les prestations, est à votre disposition sur simple demande

HONORAIRES DE SYNDIC

- 200 € par lot H.T maximum avec un minimum de perception de 1300 € H.T pour copropriété de moins de 8 lots (frais administratifs inclus),
- Honoraires de mutation : 316.67 € H.T,
- Vacation par heure : 60 € H.T,
- Honoraires sur travaux : 3% H.T maximum sur montant H.T (minimum forfaitaire 50 €uros H.T)
- Remise du dossier au successeur : 800,00 € H.T + 15,00 HT par lot.

Un Contrat type de Syndic, détaillant toutes les prestations, est à votre disposition sur simple demande